

SOLAS : d'abord peser ensuite envoyer !

Contargo propose la pesée des conteneurs maritimes sur ses terminaux intérieurs.

Depuis le 1^{er} juillet 2016, les nouvelles règles SOLAS sont entrées en vigueur. Tous les chargeurs doivent transmettre à l'armateur la Masse Brute Vérifiée (Verified Gross Mass) du conteneur avant chargement sur le navire maritime. Contargo, le réseau multimodal de conteneurs, propose à ses clients de réaliser la pesée. Afin d'éviter des surcoûts, la commande de pesée doit être passée à Contargo avant l'arrivée du conteneur au terminal intérieur.

Contargo a deux tarifs de facturation, pour la pesée « directe » et pour la pesée « indirecte ». Comme indiqué dans l'infographie en pièce jointe, la pesée « directe » correspond à une commande avant l'arrivée du conteneur, et la pesée « indirecte » à une commande a posteriori. Les tarifs sont également différenciés si le conteneur est ensuite chargé sur une barge, sur un train ou sur camion.

« Sur l'Escault Valenciennes Terminal à Saint-Saulve, nous avons investi dans un matériel de pesage certifié afin de proposer cette nouvelle prestation à nos clients, qu'ils utilisent la barge ou non », explique Gilbert Bredel, Président de Contargo North France.

Pour Contargo Sud, qui regroupe les entités du groupe Contargo entre Strasbourg et Bâle, différentes solutions sont proposées par les opérateurs de terminaux. Mais les pesées ne sont effectuées que lorsque le transport ferroviaire ou fluvial est ensuite assuré par Contargo Sud. Les instructions de pesage doivent être fournies par le client dès la commande de transport, sous peine de frais supplémentaires de camionnage, de multistop ou de manutention.

En arrière plan de ces nouvelles prestations se trouve le règlement SOLAS (Safety of Life at Sea) qui est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2016. L'IMO (International Maritime Organization) a pris ces nouvelles mesures pour assurer la sécurité dans les ports et dans les transports maritimes. En effet, des données de poids erronées accroissent le risque d'accident maritime, en particulier en mer.

Au sujet de Contargo

Avec un volume de transport annuel de 2,3 millions d'EVP, Contargo fait partie des plus grands réseaux logistiques de conteneurs en Europe. Contargo intègre le transport de conteneurs entre les ports d'Europe de l'Ouest, les ports allemands sur la mer du Nord et l'hinterland européen. L'entreprise exploite plus de 25 terminaux à conteneurs en Allemagne, en France, en Suisse et en République tchèque. Contargo a des bureaux sur sept autres sites en Allemagne, aux Pays-Bas, en Belgique. De plus, l'entreprise exploite ses propres lignes fluviales et ferroviaires. Ses 868 collaborateurs ont réalisé un chiffre d'affaires de 405 millions d'euros en 2015.

Plus d'informations sur www.contargo.net

Contact presse France :

Medienbüro am Reichstag GmbH - Office France

Florence AUBERGIER

contargo.france@mar-berlin.com

+ 33 6 60 16 02 95